



AVIS du 5 décembre 2025

Le Conseil national de l'habitat s'est réuni de manière électronique les 4 et 5 décembre 2025, en application de l'article R. 361-2 du code de la construction et de l'habitation, et a valablement délibéré sur le texte suivant :

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 29 juillet 1987 relatif aux plafonds de ressources des bénéficiaires de la législation sur les habitations à loyer modéré et des nouvelles aides de l'Etat en secteur locatif

Sur ce texte ont été exprimées :

POUR :	40 voix
CONTRE :	6 voix
ABSTENTION :	9 voix

**La présidente
du Conseil national de l'habitat**

**Annaïg Le Meur
Députée du Finistère**